



Harcellement moral au travail et demande de rupture conventionnell

Par **tinano**, le **23/04/2013** à **18:21**

bonjour

j ai fait une tentative de suicide suite au harcellement moral de ma direction , deux de mes collegues ont demande une rupture conventionnelle pour la meme raison, je voudrait que le medecin du travail me declare inapte , car j ai peur que l on me refuse une rupture conventionnelle etant la troisieme a en faire la demande .quels sont mes droits. **merci**

Par **nohky**, le **24/04/2013** à **09:38**

bonjour,

votre situation me semble trop grave pour qu'un conseil sur internet soit la bonne chose. En tout cas je suis incapable de vous aider.

Mon seul conseil, consultez un avocat qui vous aidera à faire cesser le harcelement et/ou obtenir une rupture conventionnelle avantageuse.

Par **moisse**, le **24/04/2013** à **09:46**

bonjour

Je me demande comment un avocat va obtenir une rupture avantageuse dans la mesure où

une convention signée dans une telle situation ne sera pas homologuée.
Un arrêt de travail précédent la convention va être analysé et déboucher sur l'existence d'une situation conflictuelle interdisant la conclusion d'une R.C.
Par contre cet avocat peut effectivement intervenir efficacement en matière de harcèlement et de cessation de tels agissements.

Par **nohky**, le **24/04/2013** à **14:55**

Bonjour moisse,

vous avez raison sans doute. En tout cas il va aider.

Par **moisse**, le **24/04/2013** à **15:01**

Bonjour à vous aussi.

En tout état de cause consulter un avocat un peu rompu au droit du travail, dans une situation dont on pense qu'elle va déboucher sur une rupture, n'est jamais un vain conseil.

Si on ignore comment trouver un tel avocat, il suffit de se rendre dans un CPH et assister à quelques audiEnces, ou observer les comptes rendus;;;

Par **russia**, le **28/04/2013** à **22:21**

Bonjour Tinano,

Etes-vous en arrêt médical ?

cordialement